



Paris, le 29 mai 2018

Triste prémonition ! L'intersyndicale l'avait annoncé. La Direction de France BtoC l'a fait !

Le 29 août dernier, l'intersyndicale s'est constituée pour obtenir :

- La fin de la délocalisation scandaleuse des activités de relation client : sans aucune justification économique (5,8 millions d'euros sur 6 milliards de CA), cette pratique socialement irresponsable casse de l'emploi externe et de l'emploi interne.
- Des garanties sociales pour préserver les 1428 emplois et les 9 sites qui restent encore.
- Pour cela, les organisations syndicales CFE-CGC Energies, CGT et EeFO ont accepté la médiation proposée par la justice. Elles s'y inscrivent avec des propositions, des solutions.

Lors de la présentation du dossier de séparation DTR/DGP, l'intersyndicale a identifié très vite le risque qu'elle faisait peser sur les emplois et les sites :

- Isoler les deux tiers des salariés, majoritairement en province sur 7 sites, affectés au traitement des clients au TR, forcément en voie d'extinction, permet à la Direction de France BtoC de diminuer l'emploi interne dont elle veut être débarrassée dès 2020.
- La stratégie est mise en œuvre : **la DTR**, pour dégrèer plus et plus vite, souhaite détruire la notion de site pour mettre tous les emplois dans un pot commun ; ainsi, au gré des postes non republiés, il sera facile de fermer un site dès qu'il aura atteint la taille critique.
- **Pour la DGP**, l'avenir est aussi sombre, les maigres créations d'emploi ne profitent pas à la DTR. Les équipes surchargées ne bénéficient d'aucun apport si ce n'est des emplois précaires. Pour atteindre le modèle low-cost voulu par H. M. RICOUR, le renouvellement de l'appel d'offres CRC permet d'accélérer la délocalisation, **sans aucune limite prescrite**. Dès aujourd'hui, deux certitudes : **plus de 50 % de l'activité est externalisée à l'étranger** et il ne reste plus qu'une centaine **de salariés internes**.

Alors, est-ce faire preuve de **responsabilité** que dealer le basculement de 1 ou 2 sites en sacrifiant tous les autres ? **Est-il responsable** d'accepter que la performance de la DGP, les impacts de la loi PACTE et critères aléatoires de choix de sites conditionnent les basculements potentiels ? **Est-il responsable** de ne pas comprendre que les adaptations des organisations vont permettre de basculer des sites réduits à des coquilles vides ? **Est-il responsable** d'accepter que la Direction bafoue les engagements de grément des sites signés dans l'accord DOREC alors que la Direction se sert de l'accord pour continuer à diminuer les emplois pour atteindre la « cible DOREC » ?

Pour l'intersyndicale, les emplois de Quimper sont aussi nécessaires que ceux de Montpellier. Les 1428 emplois de France BtoC doivent être conservés.

En dessous de ce seuil, c'est accepter de condamner l'activité de relation clients réalisée par des salariés au Statut des IEG, chez ENGIE.

Rejoignez nos pages « Engie en Crise » :

Twitter <https://twitter.com/criseengie>

Facebook <https://www.facebook.com/engieen crise>